

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 novembre 2018

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, G. Devrieux, T. Lapalu, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, A. Fayot, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, G. Virone,

Absents : JL Bourdin, E. Fleury, H.Fayard, Y. Dhomont, N.Garampon

Pouvoirs : JL Bourdin à H. Cormoreche, E. Fleury à G. Devrieux, N. Garampon à N.Curtet, Y.Dhomont à A.Rey

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil : Décision modificative Assainissement et Commissions Municipales. Création commission salle polyvalente. Accord de l'assemblée.

1. Désignation du secrétaire de séance

Agnès Fayot est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 5 octobre est approuvé à l'unanimité.

3. Construction salle polyvalente. Choix du maître d'œuvre

M. le Maire présente le compte-rendu de la commission chargée du choix du maître d'œuvre qui s'est réunie mercredi 31 octobre, réunion à laquelle il n'a pas pu être présent.

M. Girer qui n'était pas présent à cette réunion souhaite apporter plusieurs remarques.

Tout d'abord, concernant les honoraires des architectes et l'impact des taux de tolérance, il y a des plages où, même en ne retenant pas un architecte dont les taux sont plus importants, le coût global peut être équivalent ou inférieur à celui d'une réalisation par un architecte dont les taux d'honoraires semblent plus favorables.

D'autre part, concernant les informations transmises pour les plannings de réalisations, M. Girer note que certains architectes annoncent des possibilités de travail en temps masqué sur des corps de métiers qui pour lui ne peuvent pas être réalisés conjointement. Il conviendrait d'ajouter ces semaines aux délais afin de connaître le planning de réalisation réel. De plus, certains architectes ont fourni des plannings tenant compte des congés annuels, pour d'autres il n'y a pas de précision, d'où la difficulté d'être certain que l'analyse effectuée est la bonne.

T. Lapalu et S. Farenc présents lors de la réunion du 31 octobre rappellent la proposition effectuée et les débats lors de la réunion.

M. le Maire précise que JL Bourdin qui a suivi le dossier est malheureusement actuellement absent.

De plus, il faut être certain que le choix effectué ne pourra pas être remis en cause juridiquement.

J. Virone demande si le non-respect des délais a un impact pour les architectes ? Ce point sera revérifié. Après échanges, il semble difficile de faire un choix ce soir sans avoir plus d'éléments de réponse. Aussi, il est convenu de solliciter les trois architectes auditionnés afin d'avoir plus de précisions quant à

la réalité de leurs délais, afin de valider un choix définitif. En complément, une date prévisionnelle de livraison de la salle sera demandée.

Le choix du maître d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente est repoussé à un prochain conseil municipal qui est fixé le samedi 17 novembre à 10 heures.

4. Construction salle polyvalente. Demande de subvention. Conseil départemental

M. le Maire rappelle le projet de construction d'une salle polyvalente. Afin de réaliser ces travaux d'aménagement, la commune pourrait bénéficier de subventions du conseil départemental au titre de la dotation territoriale, d'une subvention de la région, ainsi que d'un fonds de concours de la Communauté de Communes et d'une subvention au titre de la DETR de la Préfecture.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
noms	€ HT	noms	Montant HT
Construction Salle Polyvalente et vrd	640 000	autofinancement	369 535
divers travaux, SPS, CT	32 000	subvention : Conseil départemental	117 000
Maitrise d'œuvre	67 000	subvention : fonds de concours CCD	115 465
raccordement GRDF	33 000	Subvention DETR Préfecture	100 000
SIEP 1 poteau incendie	3 000	subvention Région	78 000
reprise fossé EP	5 000		
Total	780 000	Total	780 000

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ^ Approuve le plan de financement pour la création d'une salle polyvalente, tel que décrit ci-dessus, arrêté à la somme de 780 000 € HT ;
- ^ Demande au conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale de 117 000 € pour réaliser ces travaux ;

5. Construction salle polyvalente. Demande de subvention. Conseil régional

En complément du point suivant et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité demande au conseil régional l'attribution d'une subvention de 78 000 € pour réaliser ces travaux.

6. Construction salle polyvalente. Demande de subvention. DETR

En complément du point suivant et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité demande à la préfecture au titre de la DETR de l'attribution d'une subvention de 100 000 € pour réaliser ces travaux ;

7. Marché assurance. Renouvellement 2019-2021. Choix assureur

M. Girer rappelle que les contrats d'assurances multirisques et véhicules s'arrêtent au 31 décembre prochain. Une consultation pour de nouveaux contrats d'assurances a été lancée en septembre avec pour objet l'assurance multirisques (responsabilité civile, protection juridique dommage aux biens aux ouvrages et à leur contenu, multirisques informatiques, mobilier urbain) et véhicules de la commune.

Deux sociétés d'assurance Groupama et SMACL ont remis leur offre. La SMACL n'ayant pas répondu sur les bases de notre demande, il est proposé de retenir l'offre de la société d'assurance Groupama.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre de la société Groupama et autorise M. le Maire à signer le contrat d'assurances multirisques et automobiles avec la société

d'assurance Groupama d'une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 offre de base avec franchise de 500 €.

8. Personnel Communal service de Médecine Préventive changement de prestataire

M. le Maire informe le conseil municipal que la mission de médecine préventive est actuellement confiée au service de santé au travail de l'Ain situé aux Echets. Or, nous rencontrons depuis plusieurs mois des difficultés pour que les agents puissent bénéficier des visites médicales obligatoires qui ont lieu tous les deux ans. Le médecin de prévention ne donne des rendez-vous que pour les visites à la demande des agents et non pour les visites obligatoires. Aussi, nous avons sollicité les services du centre de gestion de l'Ain en début d'année afin de pouvoir adhérer à leur service. Nous venons de recevoir un retour favorable de leur part à la suite de l'embauche dans le service d'une infirmière qui permet de prendre de nouveau adhérent, les visites obligatoires pouvant être réalisées une fois sur deux par une infirmière.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de résilier l'adhésion au service de santé au travail de l'Ain situé aux Echets à l'expiration du 1^{er} semestre 2019,
- décide d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain à compter du 1^{er} juillet 2019,

9. CCD. Rapport de la CLECT. Présentation

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 12 septembre 2018. Une fois adopté au sein de la CLECT en intercommunalité, le rapport de cette dernière doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la communauté. La CLECT s'est prononcée sur le montant des charges transférées de compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent. Cela a abouti au tableau suivant :

COMMUNES	MONTANTS 2018	CHARGE MUSIQUE SPORT COORDINATION	ESPACES SPORTIFS DE PROXIMITE	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	CHARGE ETABLIE PAR LA CLECT DU 12/09/2018	MONTANTS AC APRES CLECT 12/09/2018
ABERGEMENT CLEMENCIAT	57 209 €	5 796 €	710 €	0 €	6 505 €	63 714 €
BANEINS	46 166 €	4 511 €	710 €	0 €	5 221 €	51 387 €
BIRIEUX	25 296 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 296 €
BOULIGNEUX	28 663 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 663 €
CHALAMONT	509 387 €	18 395 €	0 €	50 581 €	68 976 €	578 363 €
CHANEINS	95 872 €	6 657 €	0 €	0 €	6 657 €	102 529 €
LA CHAPELLE DU CHATELARD	28 756 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 756 €
CHATENAY	62 842 €	2 553 €	0 €	0 €	2 553 €	65 395 €
CHATILLON LA PALUD	191 516 €	11 968 €	0 €	0 €	11 968 €	203 484 €
CHATILLON SUR CHALARONE	2 142 886 €	37 133 €	710 €	0 €	37 843 €	2 180 729 €
CONDEISSIAT	93 571 €	6 272 €	710 €	0 €	6 981 €	100 552 €
CRANS	43 140 €	2 041 €	0 €	0 €	2 041 €	45 181 €
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	31 879 €	3 242 €	710 €	0 €	3 951 €	35 830 €
LAPEYROUSE	22 842 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 842 €
MARLIEUX	43 879 €	0 €	0 €	0 €	0 €	43 879 €
MIONNAY	162 662 €	0 €	0 €	0 €	0 €	162 662 €
MONTHIEUX	80 208 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80 208 €

NEUVILLE LES DAMES	182 985 €	11 335 €	710 €	0 €	12 044 €	195 029 €
LE PLANTAY	76 886 €	4 135 €	0 €	0 €	4 135 €	81 021 €
RELEVANT	43 437 €	3 506 €	710 €	0 €	4 216 €	47 653 €
ROMANS	64 924 €	4 511 €	710 €	0 €	5 221 €	70 145 €
SAINT ANDRE DE CORCY	645 793 €	0 €	0 €	0 €	0 €	645 793 €
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	33 617 €	2 887 €	710 €	0 €	3 596 €	37 213 €
SAINT GEORGES SUR RENON	14 000 €	1 693 €	710 €	0 €	2 402 €	16 402 €
SAINT GERMAIN SUR RENON	21 567 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 567 €
SAINT MARCEL	7 382 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 382 €
SAINT NIZIER LE DESERT	114 400 €	6 970 €	0 €	0 €	6 970 €	121 370 €
SAINTE OLIVE	16 719 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 719 €
SAINT PAUL DE VARAX	118 851 €	0 €	0 €	0 €	0 €	118 851 €
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	485 677 €	13 934 €	0 €	0 €	13 934 €	499 611 €
SANDRANS	46 272 €	3 929 €	0 €	0 €	3 929 €	50 201 €
SULIGNAT	54 644 €	4 292 €	710 €	0 €	5 002 €	59 646 €
VALEINS	13 468 €	982 €	0 €	0 €	982 €	14 450 €
VERSAILLEUX	66 477 €	3 233 €	0 €	0 €	3 233 €	69 710 €
VILLARS LES DOMBES	628 535 €	0	0 €	0 €	0 €	628 535 €
VILLETTE SUR AIN	133 029 €	5 564 €	0 €	0 €	5 564 €	138 593 €
	6 435 437 €	165 538 €	7 805 €	50 581 €	223 924 €	6 659 361 €

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport de la CLECT réunie le 12 septembre 2018.

10. CCD constitution d'un service commun Coordination Enfance jeunesse. Intervenants musique et sports Adhésion

M. Girer rappelle que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Communautaire a décidé le retour de certaines compétences aux communes et notamment les intervenants musique et sport dans les écoles de la CCD et l'enfance – jeunesse. Ces compétences seront donc exercées au 1er janvier 2019 par les communes.

Cette décision, principalement dictée par une situation financière qui ne permet pas d'uniformiser les interventions à un niveau satisfaisant pour toutes les écoles, a conduit plusieurs communes à proposer la constitution d'un service commun. Les principes opérationnels sont les suivants : Chaque collectivité restera responsable, vis-à-vis des tiers, des décisions prises dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Par conséquent, les initiatives et décisions à prendre par chacune des collectivités relèveront des autorités et organes qui lui sont propres.

Ainsi, la Commune conservera la complète responsabilité des actes et décisions, contrats et engagements de toute nature nonobstant l'intervention des services mis en commun gérés par la CCD.

Suite aux travaux de la CLECT en date du 12 septembre 2018, le budget initial du service commun, correspond au montant des charges transférées dans le cadre du retour de la compétence concernée aux

communes des anciennes communautés de communes Chalaronne Centre et Canton de Chalamont, soit 165.538 €. Les Communes rembourseront à la CCD les frais (fonctionnement, investissement) afférents aux missions exercées pour elle par le service commun géré par la CCD.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'adhésion au service commun et d'approuver la convention qui définit les conditions d'organisation du service.

M. Girer précise que l'adhésion au service commun aujourd'hui même sans confier de mission à ce service permettrait de ne pas être pénalisé en cas d'émergence d'un besoin ultérieur, l'adhésion étant réalisée, il ne serait pas nécessaire que l'ensemble des communes délibèrent de nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

- D'approuver l'adhésion de la Commune au service commun « Coordination enfance / jeunesse, intervenants musique et sport », même s'il n'y a pas actuellement de besoin défini.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise en place de ce service commun avec la Communauté de Communes de la Dombes.
- De donner pouvoir à M. le Maire à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

11. Assainissement. Agrandissement STEP Avenant au marché N°1

M. le Maire rappelle le marché signé avec le groupement solidaire d'entreprises BP2E/ Brunel/Brunet TP d'un montant total de 1 395 344 € HT pour l'agrandissement de la STEP.

Il précise qu'un délai supplémentaire de 2 mois doit être accordé pour la réalisation de ces prestations ce qui fait passer le délai global de l'opération de 9 mois à 11 mois.

De plus, certains travaux supplémentaires ou à déduire sont à prendre en compte :

• Déplacement du transformateur	+ 9 294 € HT
• Modification de la technique de terrassement du bassin d'aération	+ 11 359,80 € HT
• Modification des prétraitements	+ 1 300 € HT
• Modification de la technique de terrassement du clarificateur	+ 3 579 € HT
• Modification de la technique de construction du silo à boue	- 2 082,60 € HT
TOTAL EUROS	23 450,20 € HT

Ils représentent 1,68 % du montant de marché.

Le montant de l'avenant est de 23 450,20 € HT soit 28 140,24 € TTC portant ainsi le nouveau montant du marché public à 1 418 794,20€ € HT soit 1 702 553,04 € TTC.

M. le Maire rappelle que pour le déplacement du transformateur RSE le devis initial de RSE de 19 715,78€ HT a été revu à la baisse à 5 362,76 soit - 14 353,02 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant N° 1 portant le délai d'exécution à 11 mois et le montant total du marché à 1 418 794,20€ € HT soit 1 702 553,04 € TTC et autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1.

12. CCD. Rapport annuel 2017

M. Girer précise que le conseil municipal est appelé à approuver le rapport d'activités 2017 qui retrace l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année.

M. Girer informe notamment le conseil de la réflexion en cours sur la gestion des collectes d'OM et de tri sélectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Dombes.

13. CCD. Positionnement sur la compétence optionnelle : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs. Définition de l'intérêt communautaire ou retour aux communes

M. Girer rappelle que dans le cadre de la fusion des trois communautés de communes, nous avons trois mois à partir du conseil communautaire pour nous prononcer sur la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Il rappelle qu'aucune décision n'a encore été prise pour la compétence optionnelle : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Aussi, M. Girer souhaite avoir l'avis du conseil municipal afin de se prononcer lors du prochain conseil communautaire.

Il rappelle la proposition initiale qui était de rendre la compétence aux communes ou bien si la compétence était conservée à la communauté de communes de travailler sur la définition de l'intérêt communautaire.

Il rappelle que si aucun intérêt communautaire n'est défini, la compétence sport est exercée en totalité par la communauté des communes au 1^{er} janvier 2019. Une deuxième possibilité est envisageable rendre cette compétence aux communes avec un délai de trois mois pour que ces dernières délibèrent.

Il précise que à la suite de deux réunions un accord de principe sur la définition de l'intérêt communautaire a été trouvé sur le fait que ne peuvent être considérés comme équipements d'intérêt communautaire ayant une fonction structurante que les équipements à créer dont la réalisation nécessite des investissements cumulés d'une valeur supérieure à 6.000.000€ HT. Les communes membres conservent pleine compétence en dessous de ce seuil.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour le maintien de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs à la communauté de communes de la Dombes et la définition de l'intérêt communautaire.

14. Voirie. Dénomination voie lotissement les Aubépines

M. Lapalu rappelle les cessions des voies du lotissement les Aubépines à la commune. Dans ce cadre il convient de nommer la voie intérieure du lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que la rue d'accès au lotissement Les Aubépines se nommera : Impasse des Aubépines.

15. Voirie Tableau classement. Modifications

M. Lapalu présente le nouveau tableau de classement des voies communales avec sa notice explicative et propose au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière :

- Déclasse les voies VC29 Impasse du Griottier et VC30 chemin du Griottier de 0 mètres
- Classe dans la voirie communale VC 29 Impasse des Aubépines de 44 mètres
- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.
- Approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément au tableau de classement des voies communales qui resteront annexés à la présente délibération. Ce document annule et remplace celui approuvé le 8 juillet 2017.

La nouvelle longueur des voies communales s'établit à **29 279 mètres** au lieu de **29 235 mètres** se décomposant ainsi :

- voies communales à caractères de rues, de chemins ou de liaison	28096 mètres
- voies communales à caractères de places 7999 m2 soit	<u>1183</u> mètres théoriques
	29279 mètres

16. Centres aérés. Participation de la commune. Été 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 mai 2018, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2018 ; cette participation a été fixée à 2,20 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil l'état de présence pour un total de 501,6 € pour 213 jours 29 enfants. Après délibération le Conseil valide cet état.

17. Personnel communal. Aide vacances enfants été 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 4 mai 2018 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2018 l'aide aux vacances des enfants du personnel, il soumet à l'assemblée la demande d'un agent, et présente les justificatifs nécessaires. F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer à un agent la somme de 209 €.

18. Décisions modificatives. Assainissement

M. Girer, 1er Adjoint présente la décision modificative suivante pour réaliser les écritures de contrepassation des ICNE 2018. Au budget primitif le montant voté n'est pas suffisant. Afin de prévoir le budget nécessaire le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 618 - Divers	121.00			
TOTAL D 011 – Charges à caractère général	121.00			
D- 66112 - Intérêts – Rattachement des ICNE		121.00		
TOTAL - D 66 Charges financières		121.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	121.00	121.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

19. Commissions Municipales. Création commission salle polyvalente

Il est proposé de créer une commission salle polyvalente qui sera directement en lien avec l'architecte pour le suivi du projet.

N. Curtet rappelle qu'il était prévu à l'origine que cela soit vu en toutes commissions.

Il est précisé que cela serait trop lourd, la création de cette commission n'empêchera pas que des comptes-rendus soit réalisés.

Après délibération, la commission salle polyvalente est créée. Elle se compose de : JL. Bourdin, M. Girer, T. Lapalu, E.Fleury, Y. Dhomont, S. Farenc, A.Rey.

20. Décisions

M. le Maire informe le conseil de deux décisions prises :

- signature d'un devis de calad'études pour 6000 € HT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bief secteur église phase II.

- signature d'un devis de Brunet TP pour €HT pour l'aménagement des abords de la colonne verre au centre du village.

M. le Maire informe le conseil des déclarations d'intention d'aliéner signées pour lesquelles aucune préemption n'a été demandée : N°43 parcelle AA 113, N°44 parcelle AE 96, N°45 parcelle AC 40.

21. Comptes-rendus des commissions

- T. Lapalu informe le conseil qu'une action d'enherbement du cimetière va être réalisée dans les prochaines semaines. Les abords du monument aux Morts seront également enherbés. La commission communication travaille actuellement sur les panneaux d'informations qui seront implantés pour informer le public. N. Curtet demande pourquoi la commission fleurissement n'a pas été associée ? T. Lapalu et A. Fayot lui précisent que la commission cimetière a travaillé ce projet d'enherbement et que le fleurissement du pied de mur est venu en complément. C'est une période test qui concerne le cimetière.
- T. Lapalu précise que la colonne verre a été réceptionnée et que l'entreprise Brunet TP a réalisé l'aménagement des abords de cette nouvelle colonne verre avec la création d'un passage piéton depuis la rue principale.
- T. Lapalu informe le conseil qu'un devis pour réaliser du point à temps automatique chemin de la Griotte sera demandé dans le cadre du marché à bon de commande de la communauté de communes.
- G. Devrieux précise qu'il y a beaucoup de gravillons sur le chemin du Beau Logis suite aux travaux d'assainissement. M. le Maire précise que le chemin devra être refait au printemps.
- T. Lapalu informe qu'il ne manque plus qu'à résoudre un problème de clé pour le WC public.
- T. Lapalu précise que l'entreprise Pidoux a encore quelques travaux à réaliser pour terminer le changement des portes fenêtres prévu sur 2018.
- Suite à la question de S. Farenc, T. Lapalu précise qu'il n'y a pas eu de nouvelle inondation en mairie. Plusieurs devis ont été réalisés par l'entreprise Ponsot-Bellet pour l'entretien du toit de la mairie. Ils seront présentés à la commission finances.
- T. Lapalu précise qu'il a également sollicité l'entreprise JBM pour réaliser un habillage des façades à l'école maternelle.
- T. Lapalu informe le conseil que le service technique a poncé le local à vélo de l'école maternelle. La lasure sera réalisée en fonction des conditions météorologiques.
- N. Curtet pour le CMJ précise que la collecte des bouchons a lieu ce samedi 3 novembre.
- N. Curtet pour le CMJ informe le conseil que plusieurs événements sont prévus pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre. L'école a réalisé une exposition qui sera visible dans le préau nord de l'école élémentaire, un travail réalisé par les collégiens sera lu durant la cérémonie.
- N. Curtet informe le conseil du bon fonctionnement de la boîte à livres, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.
- S. Farenc pour la commission communication informe le conseil qu'une consultation a été lancée pour renouveler le prestataire pour l'édition de la Lettre. Une nouvelle société a été retenue pour un devis de 1180 € par publication soit une économie de 70 € par publication.
- A. Rey pour la commission festivité précise qu'au vu du peu de participants au repas suivant la cérémonie du 11 novembre, celui-ci ne sera plus organisé l'année prochaine.
- G. Devrieux remercie l'implication de tous dans la facturation de la première période du pôle enfance.
- M. Girer pour la commission finances précise que les dates des réunions de préparation du budget ont été fixées. Le budget 2019 sera adopté au conseil municipal de février.

22. Questions diverses

- M. le Maire précise avoir mis sur le site internet de TF1 SOS village une annonce pour le restaurant.
- M. le Maire informe le conseil que trois platanes le long de la RD 1083 au niveau du POM vont être coupés car ils sont atteints de la maladie du chanvre coloré.
- M. le Maire précise au conseil que les communes de Saint-André-de-Corcy et de Monthieux l'ont sollicité afin de réfléchir à l'embauche à trois communes d'un nouvel agent de police municipal. M. le Maire demande à la commission sécurité de réfléchir à cette demande en requestionnant également l'action réalisée par la société Condor sécurité.
- M. le Maire précise que du 9 au 11 novembre la passerelle de l'autoroute va être déposée entraînant la fermeture de celle-ci.
- Suite aux inondations dans le sud de la France, N. Curtet demande quels sont les moyens de communications prévus en cas d'alerte pour informer la population ? M. le Maire précise que la Préfecture

informe les mairies des vigilances orange et rouge. Cependant, les alertes sont fréquentes pour un risque qui finalement ne se réalise pas souvent. De plus, la commune n'est pas exposée à un risque majeur, aussi à ce jour aucun moyen précis n'est mis en place pour informer la population.

M. le Maire précise que le risque principal serait une inondation liée à la saturation du réseau depuis le bassin de Polleteins. Or lorsqu'il peut celui-ci est surveillé et les vannes ouvertes.

N. Curtet précise qu'il serait peut-être intéressant de pouvoir informer la population de certains risques, comme par exemple l'invasion de punaise depuis la fin de l'été.

-S. Farenc demande où en est l'avancement du dossier du POM ? M. le Maire lui précise qu'il faut déjà lancer la construction de la salle polyvalente. Il rappelle la problématique liée au gaz. A. Fayot rappelle que ce projet est également attendu.

La Secrétaire de Séance, Agnès FAYOT



Le Maire, Henri CORMORECHE

